

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 avril 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

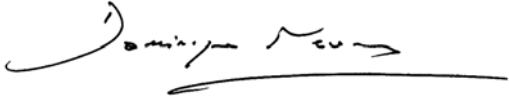
Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
**Réponse aux engagements 1 et 2 pris en audience le 15 février 2011 par
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir d'informer la Régie et les participants que les réponses aux engagements 1 et 2 pris en audience le 15 février 2011 (n.s. volume 14) par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sont disponibles au présent dossier sous les cotes suivantes :

- **Engagement 1 (p. 99) - Fournir le *curriculum vitae* à jour de Jacques Fontaine incluant les mentions sur ses participations dans les dossiers et les preuves d'expertise déposées :** Voir la pièce C-10-55, SÉ-AQLPA-1, Document 3.1 - *Curriculum vitae* de Monsieur Jacques Fontaine mis à jour le 26 avril 2011.
- **Engagement 2 (p. 129) - Donner la définition du concept d'« *ETC ferme conditionnel jusqu'au niveau énoncé* » :** Voir la pièce C-10-56, SÉ-AQLPA-4, Document 2 - Précision sur le rapport d'expertise de Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, le 26 avril 2011.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.